

Carghjese : après la tempête, le port attend la reconnaissance

Trois mois après la forte houle qui a dévasté les boxes de pêcheurs, la lourdeur des démarches administratives décourage certains sinistrés. L'examen de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle requiert du temps

Nous avons l'impression d'être les oubliés de la chaîne de solidarité", Charles Capodimacchi est pêcheur sur le port de Carghjese. À l'heure où les souscriptions affluent en faveur des sinistrés de la Costa Verde, le jeune homme a l'impression que les choses traînent en longueur pour les naufragés de la tempête qui a dévasté une partie du port dans la nuit du 27 au 28 décembre 2017.

"Trois mois après, nous n'avons toujours pas de nouvelles de l'avancée des dossiers, déplore-t-il. J'ai perdu mon matériel et rien ne me garantit que je pourrai travailler cette saison."

Le découragement du jeune homme est palpable. "Qu'on nous dise oui ou non mais qu'on soit fixé!", clame-t-il devant son box éventré. À l'intérieur, il estime le montant de ses pertes à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

"La mécanique n'est pas grippée"

Les lieux portent encore les stigmates du raz-de-marée de la fin d'année. La mairie a entamé les travaux de déblayage. L'encrochement a été déplacé et la digue dévoile quelques fissures qui nécessiteront un renforcement. Si les assurances couvriront les réparations des boxes municipaux, le dédommagement du matériel entreposé dépend à la fois des termes du contrat ratifié par le professionnel et de son application à conserver les traces comptables de ses investisse-



Trois mois après la tempête, les boxes du port présentent encore les stigmates du sinistre. Charles Capodimacchi (à droite) et les autres pêcheurs attendent un éventuel classement en catastrophe naturelle.

PHOTOS MICHEL LUCCIONI



ments. Les pêcheurs, appuyés par le maire du village François Garracci, ont donc entamé une démarche pour faire reconnaître le sinistre comme catastrophe naturelle.

Les pouvoirs publics assurent faire le maximum. Mais les dossiers stagnent dans les méandres administratifs.

"Le délai de trois mois est assez classique, précise-t-on du côté de la préfecture. La procédure suit son cours et la mécanique n'est absolument pas grippée. Mais les événements climatiques se sont succédés ces derniers mois et le nombre de dossiers à traiter est important."

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est une procédure assez longue. Et ne dépend pas du volume de dégâts mais de l'ampleur du phénomène climatique.

Une commission interministérielle à venir

Dès le lendemain de la tempête, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a dépêché un agent sur place pour constater les effets de la houle. Mais le temps administratif ne se calcule pas sur l'urgence d'une profession déjà fragilisée par les caprices météorologiques et les normes qui s'empilent.

Les premiers rapports ont été rendus et la décision pourrait intervenir dans les semaines à venir.

"Une commission interministérielle doit se réunir prochainement pour décider de la classification du sinistre. Les délais sont respectés mais l'activité mécanique de la mer demande un examen approfondi", insistent les services de la préfecture.

Alors que les premiers établissements dépoussièrent leur mobilier sur le port de Carghjese, la saison de la pêche va démarrer sur une zone en chantier.

"Nous attendons les rapports d'expertises avant de reconstruire les boxes, précise le maire. Ce sont les aléas inhérents à la lourdeur des démarches en France. Mais il est tout à fait envisageable que les travaux soient terminés avant l'arrivée de l'été."

D'ici là, l'examen de reconnaissance de catastrophe naturelle devrait avoir livré son diagnostic. Délivrés des mailles de l'administration, les pêcheurs connaîtront alors le montant de leurs indemnités. Pour certains d'entre eux, une compensation financière permettrait de sortir la tête de l'eau.

JEAN-PHILIPPE SCAPULA